

emprunte globalement toutes les sommes requises par toutes les municipalités de l'Alberta et ainsi la province obtient cet argent à un taux d'intérêt sensiblement moins élevé que si les municipalités effectuaient leurs emprunts séparément sur le marché.

J'aimerais signaler au ministre des Finances que voilà un organisme fait sur mesure qui fonctionne déjà. Les exigences administratives de ce qu'on envisage probablement dans ce projet de résolution sont déjà remplies en ce qui concerne l'Alberta. Le gouvernement n'empiétera pas sur les droits de la province s'il fait affaires avec la société de financement municipal. D'autre part, si l'on institue un autre Office, qu'il se rattache ou non à la Société centrale d'hypothèques et de logement, que l'on cherche à traiter directement avec les municipalités, on se trouvera aux prises, je crois, avec des problèmes d'ordre constitutionnel qui susciteront peut-être des désagréments vraiment inutiles avec la province.

Un autre aspect du projet de résolution dont la Chambre est maintenant saisie, c'est que tout cet argent sera accordé seulement s'il est destiné à des programmes qui viendront s'ajouter à ceux qui sont déjà financés par les méthodes habituelles et ordinaires que les municipalités ont appliquées dans le passé. En parlant des exceptions, le ministre a exclu les hôpitaux, les canalisations d'égout, les besoins d'équipement pour l'enseignement, ce qui signifie, j'imagine, les écoles et tous les autres aménagements nécessaires à l'enseignement. Dans ces exceptions, il a éliminé au moins la moitié des responsabilités des municipalités au chapitre de l'équipement.

Que reste-t-il? Les rues et peut-être quelques autres améliorations locales. Mais que se passe-t-il dans le cas où une municipalité estime que le projet qui réclame la priorité dans la région, c'est l'expansion, l'amélioration et la modernisation de ses écoles? Que se passe-t-il si les municipalités ne sont pas disposées à emprunter des fonds en dehors des exceptions avec les limitations que cela comporte? Il me semble fort possible que des conseils municipaux jugent qu'il leur importe surtout de moderniser leurs hôpitaux et leurs écoles. Mais pour profiter de cette mesure, stimuler l'emploi et ainsi de suite, il va leur falloir s'engager dans des entreprises de moindre importance. Par conséquent, monsieur le président, je prie le ministre d'envisager encore une fois certaines de ces exemptions, car je pense qu'il y a lieu d'être un peu moins strict à cet égard.

Bien entendu, l'Alberta est la province que je connais le mieux. Je sais pourtant que, partout ailleurs, des organismes provinciaux

[M. Olson.]

exercent un certain contrôle sur les municipalités. Dans la plupart des provinces, la dette maximum de telle ou telle municipalité est prévue par des règlements. Dès lors, il serait bon que le ministre des Finances encourage les provinces où il n'en existe pas encore à se créer une société centrale d'emprunt telle que la Société d'aide financière aux municipalités, en Alberta, afin qu'on utilise au mieux l'argent disponible et que cela puisse se faire sans s'embarquer dans une controverse avec les autorités provinciales.

Enfin, je tiens à réitérer qu'à notre avis, ce projet de résolution et la mesure législative qui en découlera fournissent au gouvernement fédéral l'occasion de faire quelque chose de très positif pour aider les municipalités à se débarrasser des énormes frais de leurs dettes qui sont en voie de devenir quasi insupportables. Nous nous rendons tous compte, je le sais, que la circulation fiduciaire et le crédit relèvent exclusivement du gouvernement fédéral et c'est là que le gouvernement a l'autorité nécessaire pour procéder à certaines modifications du régime monétaire et fiscal du pays. Si nous jetons un regard vers l'avenir en tenant compte de certains chiffres que le ministre a cités lui-même avant d'assumer les fonctions qu'il détient à l'heure actuelle, il est presque alarmant de constater les énormes frais résultant du service de la dette qui s'accumuleront au détriment des gouvernements municipaux dans les années à venir. Il me semble, certes, qu'il faudrait pleinement profiter de l'occasion pour arriver à une sorte d'entente qui permettrait de fournir aux municipalités les capitaux dont elles ont besoin à un taux d'intérêt moins élevé.

M. Woolliams: Je me demande si le député voudrait bien répondre à une question. Admettra-t-il que la dette municipale par habitant en Alberta est une des plus lourdes par rapport à celles de toutes les provinces des Prairies, même si l'Alberta se vante d'être une province libre de dettes?

M. Olson: Monsieur le président, je répondrai très volontiers à cette question. Évidemment, une des raisons de la forte dette municipale constatée en Alberta c'est qu'on a procédé à la construction de canalisations, d'usines de traitement des eaux-vannes, de trottoirs, etc., dans une mesure beaucoup plus large que n'importe où ailleurs au Canada. Je signalerai aussi au député que sur cette dette municipale, un peu plus de 400 millions de dollars sont directement dus au Trésor provincial, et j'estime, en fait, que la situation n'est pas très mauvaise quand on est son propre créancier.

Une voix: Devez-vous le rembourser?